



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu extraordinaire du 158 chemin J. Cyrille Bureau, Lambton, le vendredi 25 février 2022 à 14 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Lemay  
Siège #2 - Frédéric Breton  
Siège #3 - Roch Lachance  
Siège #4 - Alain Villeneuve  
Siège #5 - Pierre Couture  
Siège #6 - Michel Lamontagne

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Ghislain Breton. Madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire agit à titre de secrétaire.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**22-02-061**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
  - 3.1 - Autorisation de signature - Entente particulière de fin d'emploi
  - 3.2 - Embauche d'un employé temporaire
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3 - SUJETS À DISCUTER**

**22-02-062**

**3.1 - Autorisation de signature - Entente particulière de fin d'emploi**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a aboli le poste de Directeur des travaux publics par la résolution 22-02-058 en date du 15 février 2022;

**ATTENDU QUE** l'abolition du poste de Directeur des travaux publics entraîne la fin d'emploi du directeur en fonction;

**ATTENDU** les obligations légales de la municipalité de Lambton concernant la fin d'emploi du directeur des travaux publics et des circonstances de cette affaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

**D'**entériner la décision de mettre fin à l'emploi du directeur des travaux publics pour cause d'abolition de son poste, à compter du 15 février 2022.

**D'**autoriser la directrice générale et greffière-trésorière intérimaire à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent.

**D'**autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi au directeur des travaux publics conformément aux documents de terminaison d'emploi et d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière intérimaire à signer l'entente de fin d'emploi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-02-063**

**3.2 - Embauche d'un employé temporaire**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à une modification de la structure administrative et qu'elle a aboli le poste de Directeur des travaux publics par la résolution 22-02-058 en date du 15 février 2022;

**ATTENDU** les besoins de personnel au service des travaux publics à la suite de l'abolition du poste de directeur des travaux publics;

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

**D'**autoriser la directrice générale et greffière-trésorière intérimaire à pourvoir un poste temporaire de chef d'équipe aux travaux publics.

**DE** confirmer l'embauche de Monsieur Hervé Bilodeau pour pourvoir le poste temporaire de chef d'équipe aux travaux publics.

**D'**autoriser la directrice générale et greffière-trésorière intérimaire à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent.

**D'**autoriser la directrice générale et greffière-trésorière intérimaire à signer tout document en lien avec l'embauche de Monsieur Bilodeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

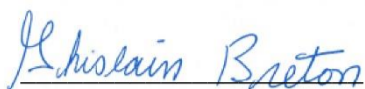
**22-02-064**

**5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la séance soit levée, il est 00 h 00

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

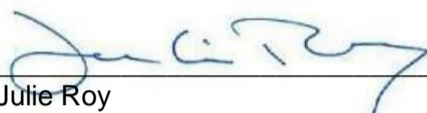


Ghislain Breton  
Maire



Julie Roy  
Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT** - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.



Julie Roy  
Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire

Je, Ghislain Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Ghislain Breton  
Maire